

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VANNE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 21 MARS 2006**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 21 mars 2006, à 18 heures, salle des fêtes de La Postolle, sous la présidence de M. Michel REBEQUET.

Etaient présents : MM. STENUIT Jean, LEROY Marcel, CHEMOLLE Gilbert, VAUCOULON Gérald, Vice-présidents.
Mme ONIS Oksana, MM. BOIZET Bernard, BONNAUD Rémy, BLOCH Maurice, DERVOUOT Jackie, JUSZCAZK Mięcislaw, MAILLARD Georges, PUTHOIS Alain, RIGAUX Denis et SIMONNET Maurice formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mmes LEPELIER Françoise, PERARD Anne-Marie, STANIA Sulianne, MM. MARTIN Michel, RENAULT Michel, PINGAL Jean.

Etaient aussi présents : MM LAPOTRE, FRETAULT et MILLAT (Conseillers Municipaux de Les Clérimois).

Secrétaire de séance : M. LEROY Marcel.

Monsieur STENUIT fait remarquer qu'il n'a pas été noté dans le compte rendu de la séance précédente la demande qu'il avait présentée d'étudier la possibilité de l'embauche d'un personnel technique ou de secrétariat qui serait mis à disposition des différentes communes de la Communauté.

Le Président fait remarquer que cette embauche nécessiterait la mise à disposition d'un véhicule ainsi qu'un suivi et un contrôle de l'organisation du travail de cet agent.

Les différentes communes sont invitées à y réfléchir et à faire connaître leurs besoins en matière de personnel.

Le précédent compte rendu ne faisant l'objet d'aucune autre observation, est adopté par le Conseil.

Budget 2006 :

Le Conseil vote à l'unanimité le Budget Primitif 2006 qui s'élève en section d'investissement à 256.732 €uros et en section de fonctionnement à 473 010 €uros, ainsi que le budget avec les comptes de stocks de la Zone d'Activité des Vignes de Mauny, équilibré en compte de charges à 2.646.789 €uros et en compte de bilan à 1.640.360 €uros.

Taux d'imposition :

Le Conseil décide de maintenir les taux d'imposition pour les taxes sur les ordures ménagères, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non-bâti et taxe professionnelle.

Subventions :

Les subventions suivantes, pour un montant total de 11 600 €uros sur 15 000€ sont inscrites au budget primitif 2006 :

Festival en Othe :	850,00 €
Syndicat d'Initiative de la Vallée de la Vanne :	7.800,00 €
Syndicat d'Initiative de Sens :	100,00 €
Van'Action (Foire de la St Amour) :	850,00 €
Festival de Chigy (Les Rugissants) :	500,00 €
Vareilles (Animation de la Puce) :	500,00 €
Chigy (Concert Association Accords) :	500,00 €
Les Sièges (Animation du Comité des fêtes) :	500,00 €

Un crédit de 3 400 €uros restant est destiné pour les éventuelles subventions d'autres manifestations proposées par d'autres associations.

Présentation des actions de Yonne Développement :

Le Président fait le compte rendu de la réunion du 14 mars 2006 de Yonne Développement au cours de laquelle les actions de développement économique de cette association ont été présentées.

Participation à la Foire de Sens :

Les membres du Conseil Communautaire décident de participer à la Foire de Sens qui organise cette année une action spéciale de communication sur le Patrimoine et le Tourisme dans l'Yonne. Tous les visiteurs de cette foire n'étant pas originaire de Sens, ni même Icaunais, ce type de communication élargie au-delà de la ville de Sens, permettra d'offrir une découverte des possibilités de tourisme dans notre région.

Un espace commun partagé entre la Ville de Sens, le Conseil Général, la Communauté de Communes de Yonne Nord et notre Communauté sera attribué sous un barnum mis à disposition par la Communauté de Communes de Sens.

Les conseillers organiseront un roulement afin de se relayer, en fonction de leurs disponibilités pour tenir ce stand pendant la durée de la Foire, soit 4 jours. N'ayant, à ce jour, aucune information sur le coût de cette réalisation, les membres du Conseil délibèrent et autorisent le Président à participer à cette manifestation pour un budget maximum de 500,00 euros.

Encombrants :

Suite aux réclamations faites par la population concernant le ramassage des encombrants, une demande de devis a été établie auprès de plusieurs sociétés.

Après analyse des offres, les membres du conseil retiennent la société COVED, proposant :

- un ramassage annuel pour un montant de 0,93 € par habitant pour 2935 habitants soit 2.729,55 € H.T.
- avec traitement des encombrants au CSDU de Champigny pour un coût de 68,5 € H.T. par tonne (plus une TGAP de 7,5 € H.T. par tonne).

Selon un contrat :

- Révisable selon les recensements officiels du nombre d'habitants,
- Actualisable au 1^{er} janvier de chaque année par application de la formule contractuelle,
- Pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} avril 2006, renouvelable par tacite reconduction, sans dépasser le 31 décembre 2008.

Les membres du Conseil autorisent le Président à signer ledit contrat ainsi que les pièces afférentes.

Renouvellement du contrat du secrétaire :

Les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer le renouvellement du contrat annuel du secrétaire.

Compte rendu de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme :

Le Président fait savoir que les comptes rendus de l'élaboration des P.L.U. sont tenus à disposition dans les mairies concernées, à savoir celles de Bagneaux et de Villeneuve l'Archevêque.

Projet du Cyclo-Rail :

Le Président laisse la parole à Monsieur BLOCH qui explique que les travaux de démantèlement de l'ancienne voie ferrée qui passe à proximité de l'Aire de la Grenouillère de Chigy ont été arrêtés.

Une réunion sera organisée à Chigy le 5 avril afin d'étudier la possibilité de créer une activité de cyclo-rail sur le tronçon de voie ferrée entre Chigy et Le Petit Villiers, soit 10 kilomètres aller-retour.

Envoi des comptes rendus des conseils par Internet :

Le Président propose aux membres du Conseil la possibilité de ne plus envoyer les comptes rendus par courrier mais par courriel.

Les conseillers, conscients des économies de papier, d'enveloppes, d'affranchissement et de temps, sont favorables à cette nouvelle évolution.

Les différentes mairies ainsi que les conseillers feront connaître leurs adresses e-mail.

Questions Diverses :

Monsieur BLOCH soulève devant les membres du conseil le fait que la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), obligatoire dans chaque commune depuis le 1^{er} janvier 2006, devrait être organisé par un organisme de taille plus importante que les communes.

Les différentes communes interrogeront leurs conseils sur la possibilité d'accorder cette compétence à la Communauté de Communes de la Vanne.

Le Président fait savoir que le Conseil Municipal de Villeneuve l'Archevêque s'est montré partagé quant à l'attribution de cette compétence à la Communauté de Communes de la Vanne.

La séance est levée à 19 heures 55.